

Transport scolaire : récupérer son titre

Rubric

Aide

Tag 1

Collégien

Tag 2

Parent

Tag 3

Transport

Publié le 3 juin 2020

Reading time

Reading time : 2 minutes

Hat (Teaser)

Après inscription au transport scolaire, le titre de transport peut être récupéré sous différentes formes.

Body

?? Attention changement de numéro de téléphone

Dans un souci de simplification et d'amélioration de la gestion des appels, le numéro vert des transports scolaires sera remplacé le 1er février par un numéro de téléphone fixe. Ce changement n'entraîne aucune modification du service rendu : les usagers peuvent joindre ce service dans les mêmes conditions d'accueil et aux horaires habituels.

Le nouveau numéro est le : 05 34 33 47 07.

Ce changement sera effectif à partir du 1er février 2026.

Qui est concerné ?

Les élèves bénéficiant de la gratuité des transports scolaires accordée par le Conseil départemental.

Si vous avez fait une demande de transport scolaire, vous pouvez suivre l'avancée de votre dossier en vous rendant sur

transportsscolaires.haute-garonne.fr

Comment récupérer son titre de transport ?

Lignes scolaires : retrait auprès de la mairie de la commune de domicile sauf pour les communes de L'Union, Revel et Saint-Orens (envoi à domicile) ;

Carte Pastel : envoi directement à domicile si l'élève n'a jamais eu de carte Pastel. Si l'élève a déjà une carte Pastel (scolaire, Tisséo 4-25 ans) vous pouvez consulter votre dossier pour voir les modalités de rechargement ou l'aide suivante :

Nodes

[Transport scolaire : recharger la carte Pastel](#)

Carte SNCF : Pour le transport de votre enfant sur le réseau SNCF, vous allez recevoir une carte de transport scolaire liO délivrée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

La SNCF enverra à votre adresse dans un délai de 3 semaines le coupon annuel.

ATTENTION :

- Vous devrez coller une photo sur la carte de transport scolaire
- La carte de transport scolaire et le titre SNCF sont à présenter à chaque contrôle.

Dans le cas où l'élève ne peut pas bénéficier de la gratuité totale mais uniquement d'un tarif réduit, la carte de transport ne sera envoyée qu'après acquittement préalable du devis fourni à la suite de la procédure d'inscription.

[Une question relative au transport scolaire ? Cliquez ici](#)